

MOTION

Dépôt: 9.11.2022

Yves Cruchten, LSAP

Débat sur la politique
européenne et étrangère**La Chambre des Députés,**

- saluant l'engagement international du gouvernement en matière de protection des droits de l'homme, notamment au sein du Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies à Genève ;
- se félicitant de l'adoption par le Conseil des Droits de l'Homme d'une résolution, tablée par le Luxembourg, portant sur la situation des droits humains en Russie ;
- considérant le soutien du Luxembourg à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine et son engagement en faveur du droit naturel de l'Ukraine à se défendre contre l'agression russe conformément aux dispositifs de la Charte des Nations Unies ;
- notant les efforts continus du gouvernement pour alléger le sort des populations civiles dans les pays en conflit ou en situation de détresse ;
- déplorant que dans un nombre croissant d'États, l'espace civique des défenseurs des droits humains est systématiquement restreint ;

Invite le Gouvernement

- à poursuivre l'engagement du Luxembourg au sein du Conseil des Droits de l'Homme, y compris sur les sujets impliquant les actions de la Russie ;
- à s'engager de façon déterminée afin que les responsables des violations des droits humains et du droit humanitaire dans les conflits armés, notamment en Ukraine, soient traduits devant la justice internationale ;
- à maintenir son action en faveur de la paix, du respect des droits humains et du droit international humanitaire dans le contexte d'autres conflits armés ;
- à continuer, dans l'esprit de la politique étrangère féministe ancrée dans l'accord de coalition, à renforcer l'égalité des genres dans les enceintes internationales et européennes et à promouvoir les droits des femmes ainsi que les droits des communautés LGBTIQ+ partout dans le monde, y compris en Iran, en Arabie Saoudite, au Qatar et en Afghanistan ;
- à poursuivre son action sur la thématique du devoir de diligence en s'engageant notamment dans les négociations en vue d'une directive au sein des groupes de travail pertinents au Conseil de l'UE ;
- à soutenir, en collaboration avec ses partenaires internationaux, la société civile dans les nombreux États où le travail vital des ONG et des défenseurs des droits humains est entravé ou criminalisé ;
- à poursuivre son engagement en matière d'action humanitaire et de coopération au développement dans les endroits où la population civile est en détresse et pour lutter contre la pauvreté, les objectifs de développement durable établis par l'ONU gardant toute leur pertinence ;
- continuer à promouvoir la mise en œuvre de l'agenda 2030, qui préconise des standards sociaux et environnementaux et la durabilité, notamment dans la politique commerciale internationale.

S. CLEMENT

N. Oberweis

S. Empain

Y. CRUCHTEN

U. W. W. W.

G. GRAS